



## L'hon. Michèle Rivet nommée deuxième commissaire de la CIJ au Canada

L'honorable Michèle Rivet a été nommée commissaire de la Commission internationale de juristes à Genève. La juge Rivet a été élue le 1<sup>er</sup> novembre 2003, pour un mandat de cinq ans. La Commission, qui constitue l'instance décisionnelle de la CIJ, se compose de soixante éminents juges, avocats, avocates et professeurs, professeurs de droit provenant de plus de 40 pays.

La juge Rivet est présidente du Tribunal des droits de la personne du Québec. Elle a été présidente de la Section canadienne de la CIJ, de 1996 à 2001, et siège présentement au sein de l'Exécutif de la CIJ Canada à titre de directrice des Projets internationaux. Au cours de son mandat à titre de présidente de la CIJ Canada, la juge Rivet a élaboré et mené à bien le premier de trois projets internationaux sur la réforme judiciaire de l'Europe du Sud-Est, financés par l'ACDI, qui ont connu un vif succès.

Brian Crane, vice-président national de la CIJ Canada, a louangé avec enthousiasme la nomination de la juge Rivet : « Cette nomination aux fonctions de commissaire de la CIJ à Genève est un grand honneur pour la CIJ Canada et pour Madame la juge Rivet, personnellement. Elle a apporté une contribution exceptionnelle à nos projets sur la formation judiciaire en Europe du Sud-Est et nous sommes ravis que ses efforts aient été reconnus au niveau international. Elle a apporté une contribution exceptionnelle à nos projets sur

la formation judiciaire en Europe du Sud-Est et nous sommes ravis que ses efforts aient été reconnus au niveau international. »

Le Canada est l'un des rares pays à avoir donné deux commissaires à la CIJ. L'honorable Ian Binnie, juge de la Cour suprême du Canada, a été élu commissaire en avril 2003. Voici ce qu'il a dit au sujet de la nomination de la juge Rivet : « Le choix de Michèle Rivet à titre de Commissaire honore la CIJ et sa mission. Elle a été la véritable force motrice de la CIJ Canada pendant des années et le projet qu'elle supervise actuellement en Serbie et au Montenegro est probablement l'initiative la plus ambitieuse et la plus cruciale jamais lancée par la CIJ. Et la contribution de Michèle à la mission internationale accomplie par la CIJ à Genève sera une source de grande fierté pour nous toutes et tous. » Avant l'élection du juge Binnie, l'honorable Claire L'Heureux-Dubé a agi comme présidente et commissaire de la CIJ internationale.

Concernant sa nomination, la juge Rivet a fait observer : « Étant donné que l'avancement de la primauté du droit et l'engagement envers les droits de la personne sont enchâssés dans notre Constitution, le Canada a un rôle tout à fait spécial à jouer dans le travail entrepris par la Commission internationale de juristes. Je me sens très privilégiée de servir, à un échelon aussi élevé, une organisation dont le mandat n'a jamais revêtu une telle importance pour l'avenir du monde qu'aujourd'hui. »

### À l'intérieur

**Lettre du secrétaire-trésorier . . . . . 2**

**Réunion annuelle . . . . . 2, 16**

**Rapports concernant les projets internationaux . . . . 3**

**Des juges canadiens partagent leur expérience en matière de projets internationaux . . . . 8**

**Réunions locales tenues dans l'ensemble du Canada**

**Ottawa . . . . . 12**

**Alberta . . . . . 12**

**Halifax . . . . . 13**

**Vancouver . . . . . 14**

**Nouvelles des membres . . . . . 8**



## Lettre du secrétaire-trésorier - L'hon. Charles T. Hackland

**L**es états financiers de la CIJ Canada contiennent une surprise désagréable. Nos frais d'administration ont augmenté de 50%, et nous laissons un déficit prévu de 12 000 \$. Ce résultat négatif reflète cependant les réalisations très positives d'une CIJ Canada plus active, y compris notre nouveau site Web, un bulletin différent et amélioré, un fardeau administratif accru résultant d'activités accrues au Canada, ainsi que nos projets subventionnés par l'ACDI dans l'ex-Yougoslavie. De plus, nous avons dû assumer plusieurs dépenses ponctuelles l'an dernier quand l'Association du Barreau canadien, où logent nos bureaux, a quitté le centre-ville d'Ottawa.

À titre d'organisme de bienfaisance enregistré formé de membres qui appuient les objectifs philosophiques de la Commission internationale des juristes, nous n'offrons pas de produit ou de service générateur de

revenus. Les cotisations et les dons constituent la seule source actuelle de revenus de la CIJ Canada, soit environ 30 000 \$ annuellement. Le nombre de membres est demeuré constant, pendant que les dépenses ont augmenté de façon appréciable.

Pour faire face à cette situation et augmenter nos revenus sans délai, l'Exécutif a formé un comité sous la direction de Brian Crane. Nous espérons trouver un moyen de recouvrer plus de frais généraux des projets de l'ACDI, et nous étudions d'autres avenues mobilisatrices et génératrices de revenus. Vous vous souviendrez peut-être du don généreux et inattendu mais opportun de 5 000 \$, offert l'an dernier par M. le juge Pierre-Claude Fournier, au nom de la Fondation Paul A. Fournier. Augmenter le nombre de donateurs et donatrices nous permettra en bonne partie d'atteindre notre objectif de croissance des revenus, au point où nous pourrions défrayer

les frais administratifs requis pour le soutien de notre gamme élargie d'activités, dont certaines sont décrites dans le présent bulletin.

La CIJ Canada est une organisation dirigée par ses membres, et nous espérons que vous participerez à cet effort de stabilisation financière. Votre aide ou vos idées au sujet de collectes de fonds ou de nouveaux donateurs sont les bienvenues. Une hausse de cotisations, que nous souhaitons éviter, sera à l'ordre du jour de la réunion annuelle à Winnipeg, le 16 août 2004.

Cette réflexion, pour conclure – nous sommes en forme splendide, comme organisation, mais il faudra un effort considérable pour redonner à la CIJ Canada la stabilité financière qu'elle avait auparavant.



## Winnipeg 2004

### Réunion annuelle à Winnipeg

La réunion annuelle de la Section canadienne de la Commission internationale de juristes aura lieu le lundi 16 août 2004, de 15h à 17h, dans la salle 18 du Winnipeg Convention Centre. La réunion d'affaires comprendra une allocution prononcée par l'hon. Rosalie Abella, lauréate du Prix Walter S. Tarnopolsky 2004 pour une contribution exceptionnelle dans le domaine des droits de la personne. Consultez l'ordre du jour à la page 16.

Le Prix Tarnopolsky sera remis dans le cadre de la réunion conjointe de la CIJ Canada et du Forum des juges canadiens, laquelle se tiendra de 8h30 à 10h30, le 16 août, dans la Presentation Room, 2<sup>e</sup> étage. Le thème de la réunion de cette année est « Les frontières de l'inaptitude ». L'honorable Ian Binnie participera à ce panel en qualité de représentant de la CIJ.

## bulletin

**Président :** Ed Ratushny

**Ancienne présidente :**

L'hon. Michèle Rivet

**Vice-président :** Brian A. Crane

**Secrétaire-trésorier :**

Charles Hackland

**Directrice exécutive/Rédactrice :**

Pat Whiting

**Graphisme/Mise en page :**

Ken Watson



**Commission  
internationale de juristes**

500-865 Avenue Carling  
Ottawa (Ontario) K1S 5S8

Tél. : 613-237-2925, poste 125  
Courriel : patw@cba.org  
Site Web : www.icjcanada.org



## Projet d'appui à l'indépendance et l'impartialité de la magistrature dans les pays du Sud-Est adriatique Section canadienne de la Commission internationale de juristes

### Sommaire des activités, 2003-2004

C'est en 1998 que la Section canadienne de la Commission internationale de juristes (CIJ-Canada) a amorcé ses premières activités de formation dans les pays du Sud-Est adriatique. Depuis lors, la CIJ-Canada a organisé et implanté trois projets sur l'indépendance et l'impartialité de la magistrature dans ces pays. Ces projets visent, d'une part, à promouvoir et à faciliter la reconstruction d'un système de justice indépendant, impartial, plus efficace, méritant ainsi le respect de la société démocratique dans laquelle il s'insère et, d'autre part, à améliorer le professionnalisme des juges à titre individuel.

Les résultats positifs et le succès du projet implanté en Croatie durant la période 2000-2002 ont convaincu la CIJ-Canada et l'Agence canadienne de développement international (ACDI), de la nécessité d'étendre ce projet à d'autres pays du Sud-Est adriatique. C'est ainsi que dès janvier 2003, l'ACDI acceptait de financer un second projet afin de poursuivre et d'étendre à la Serbie et Monténégro le travail déjà accompli en Croatie.

Ce projet, qui est dirigé depuis 1998 par Madame la juge Michèle Rivet, présidente du Tribunal des droits de la personne et Commissaire à la CIJ-Genève, a pour mission de promouvoir et de consolider les principes d'indépendance et d'impartialité de la magistrature en Croatie et en Serbie et Monténégro. Le transfert de connaissances se fait de juge à juge, une approche unique à la CIJ-Canada qui a l'avantage de permettre entre les membres de la magistrature canadienne, serbe, monténégrine et croate des échanges plus directs. Cette méthode, appréciée de tous les juges locaux, s'est avérée jusqu'à présent être une excellente voie d'intégration et de familiarisation.

#### Comité consultatif canadien

Afin d'appuyer ses projets sur de solides assises, la CIJ-Canada s'est doté d'un Comité consultatif canadien. Ce Comité a été créé en 2002 et plus de 35 juges canadiens étaient présents à la première rencontre, le 11 mai 2002. Toutes les provinces et les juridictions sont représentées au sein de ce Comité. La réunion de ses juges et juristes assure ainsi les échanges d'idées et les discussions lors de la planification des projets et des activités à venir.

La CIJ-Canada est maintenant à peaufiner les derniers détails d'un nouveau projet qui doit être présenté à l'ACDI en juin 2004. Dans le but de

*suite à la page 4*

*De gauche à droite, l'hon. Mel Rothman, l'hon. Michèle Rivet, l'hon Ginette Piché et Me Caroline Meilleur à Motovun.*



mieux préparer cette nouvelle phase de projet, qu s'étendra à la Bosnie-Herzégovine et au Kosovo, la CIJ-Canada a organisé une réunion formelle du Comité consultatif canadien le 3 avril 2004, à Montréal. Cette session a ainsi permis de recevoir de précieux commentaires de la part des juges et juristes ayant généreusement participé aux projets, que ce soit au Canada ou dans le cadre d'une mission à l'étranger.

Plus de 30 juges et juristes ont participé à cette session consultative. Parmi eux, mentionnons le juge Ian Binnie, de la Cour suprême du Canada, ainsi que plusieurs juges en chef des provinces. Le vice-président national, Me Brian Crane, qui a donné tout son appui à l'organisation de cette rencontre, représentait le Comité exécutif de la CIJ-Canada. Madame Pat Whiting, secrétaire exécutive, participait aussi à la session.

Durant la session, la juge Michèle Rivet, directrice du projet, a résumé le travail accompli jusqu'à maintenant en Croatie et en Serbie et Monténégro et a présenté les grandes lignes du projet à être soumis à l'ACDI. Plusieurs commentaires ont été par la suite incorporés dans la proposition de projet. Celle-ci sera par la suite distribuée aux participants du Comité consultatif après qu'elle soit déposée auprès de l'ACDI.

Deux conférenciers experts sont aussi venus brosser un portrait de la situation du système judiciaire en Bosnie Herzégovine et au Kosovo. Mme Georgette Gagnon, avocate et récipiendaire du prix de l'honorable Walter S. Tarnopolsky, 2003, est venue notamment expliquer les derniers développements

concernant les réformes législatives ainsi que les mesures mises en place concernant la nomination des juges en Bosnie Herzégovine. Le juge Paul Chevalier, de la Cour du Québec, est venu faire part de son expérience en tant que juge international au Kosovo où il a siégé pendant neuf mois en 2003.

### **Visite de la juge Radmila Dacic au Canada**

Parmi les activités importantes organisées par la CIJ-Canada, la visite au Canada de la juge serbe Radmila Dacic a été particulièrement appréciée par les nombreuses personnes qui ont eu la chance de la rencontrer et d'entendre ses propos. Pendant la semaine du 13 au 19 octobre 2003, la juge Dacic a donné plusieurs conférences, dans les facultés de droit canadiennes, à des étudiants de niveau secondaire ainsi que lors de la Conférence annuelle de l'Institut canadien de l'administration de la justice.

La juge Dacic, qui siège à la division du Tribunal spécial sur le crime organisé de la Cour de District de Belgrade, agit aussi à titre de présidente du conseil d'administration de l'Association des juges de la Serbie. Témoin des grands changements aux niveaux politique et historique, de la guerre civile, des bombardements, des sanctions imposées par la communauté internationale sous le régime de Slobodan Milosevic, la juge Dacic a fait l'expérience d'un système judiciaire où l'absence de séparation de pouvoir entre les instances exécutive et judiciaire a miné considérablement la confiance du public dans le système de justice. Pendant cette période difficile, plusieurs juges qui se sont battus afin de garder leur indépendance face au pouvoir exécutif ont été par la suite destitués de leur fonction, victimes de leur conviction. Dans ce contexte, la juge Dacic a aussi expliqué comment l'Association des juges de Serbie avait joué un rôle déterminant dans le combat auquel la magistrature serbe a dû se livrer afin de tenter de faire respecter les principes d'indépendance et d'impartialité.

Avec la collaboration de monsieur Daniel Gervais, agent de liaison entre la CIJ-Canada et les facultés de droit canadiennes, la juge Dacic a donné sa première conférence devant des étudiants de l'Université McGill. Le professeur Armand de Mestral a accueilli chaleureusement la juge Dacic lors de sa visite au sein de la Faculté de droit de cette institution. Elle a ensuite donné une conférence devant plus d'une soixantaine d'étudiants de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. La juge Dacic a été accueillie par le professeur Ed Ratushny, président de la CIJ-Canada. La présence de l'honorable Ian Binnie, de la Cour suprême du Canada ainsi que celle de

**La juge Radmila Dacic,**  
*Tribunal spécial sur le crime organisé  
de la Cour de District de Belgrade  
(Serbie)*





## Projets

L'honorable Charles Gonthier, anciennement juge à la Cour suprême du Canada témoignait de l'intérêt suscité par cette conférence. Un dîner, organisé par les membres du Comité de la CIJ-Canada a clôturé cette journée. Ceci a donc permis aux nombreux invités de partager plus à fond l'expérience vécue par la juge Dacic dans son pays.

La visite au Canada de la juge Radmila Dacic s'est terminée lors de la Conférence annuelle de l'Institut canadien d'administration de la justice, tenue à Banff du 13 au 17 octobre 2003. Durant son séjour en Alberta la juge Dacic a aussi eu l'occasion de rencontrer et d'échanger avec des étudiants d'une école de niveau secondaire en excellente compagnie de la juge Rosemary Nation, de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta.

### **Collaboration avec le Conseil de l'Europe à Strasbourg et avec l'École Nationale de la magistrature à Bordeaux et Paris**

Afin d'assurer une meilleure intégration et harmonisation des standards européens en matière de droits de la personne et en matière d'efficacité des tribunaux dans les pays du Sud-Est adriatique, la CIJ-Canada se doit de tenir compte des activités des autres organisations régionales ou internationales qui oeuvrent dans la région, notamment le Conseil de l'Europe auprès duquel le Canada a acquis le statut d'observateur permanent depuis 1996. Cette collaboration a été amorcée durant le projet en cours, par des séries de rencontres et de discussions avec les deux principales Directions du Conseil de l'Europe à Strasbourg, soit la Direction générale des Affaires juridiques (DG I) et la Direction générale des Droits de l'Homme (DG II). Ainsi, le 3 mai dernier, à Strasbourg, Madame la juge Michèle Rivet et Me Manon Montpetit rencontraient monsieur Pierre-Henri Imbert, directeur général de la Direction des Droits de l'Homme; madame Svetlana Kostadinova-Schall, de la division de la coopération et de la sensibilisation en matière de Droits de l'Homme; messieurs Jean Claus et Philippe Biju-Duval de la Direction générale des Affaires juridiques. Durant ces rencontres, il a été discuté de la possibilité que la CIJ-Canada participe à des activités et des séminaires organisés par le Conseil de l'Europe aux mois d'octobre et décembre 2004.

La CIJ-Canada a aussi établi les bases d'une future collaboration avec l'École Nationale de la Magistrature, institution reconnue mondialement pour la qualité de ses programmes de formation, à l'occasion de rencontres entre Madame la juge

Michèle Rivet et les représentants de l'École, au mois de mai dernier à Bordeaux et à Paris.

### **SOMMAIRE DES ACTIVITÉS**

Bien que les projets de la CIJ-Canada visent de façon générale à promouvoir les principes d'indépendance et d'impartialité de la magistrature, d'autres thèmes d'importance cruciale, étroitement reliés à ces principes, ont été par la suite intégrés dans les activités du projet. Ainsi, durant les deux dernières années, le projet a concentré ses efforts dans le domaine des droits de la personne (ou droits de l'Homme) et de l'efficacité des tribunaux.

Au cours des dernières années, autant la Croatie que la Serbie et Monténégro ont dû faire face à d'importantes réformes qui continuent de progresser dans plusieurs domaines. Ainsi, la Croatie a rejoint le Conseil de l'Europe en 1996 et la Serbie et Monténégro, en 2003. Évidemment ceci a eu pour effet de créer certaines nouvelles responsabilités pour ces deux pays. Un des plus grands défis demeure certainement celui d'assurer le respect des droits et libertés protégés par la *Convention Européenne des droits de l'Homme*, laquelle a été ratifiée par ces deux pays. C'est dans ce contexte que la CIJ-Canada a décidé d'établir un programme de formation en droits de la personne afin d'aider les juges à intégrer et à appliquer ces nouveaux concepts et ainsi mieux rencontrer les standards européens et internationaux en cette matière. En ce sens, il est indéniable que les efforts la CIJ-Canada contribuent par ricochet à l'établissement d'une meilleure culture des droits de la personne, assurant du coup la stabilité de la société civile.

### **Série de trois séminaires en droits de la personne**

En collaboration avec ses partenaires croates, serbes et monténégrins, le projet a sélectionné 25 juges locaux afin de participer à une série de trois séminaires de formation de trois jours chacun. À travers ces séminaires, les juges ont pu graduellement se familiariser avec une nouvelle approche juridique leur permettant de maîtriser les différents instruments nationaux, régionaux et internationaux assurant la protection des droits et libertés fondamentaux. Les participants ont aussi amélioré leurs connaissances des règles d'interprétation et d'application de la *Convention européenne des droits de l'Homme* qui, en conformité avec la Constitution de chacun de ces pays, doit être appliquée directement dans leur droit interne.

La première série de séminaires a été tenue en  
*suite à la page 6*



*le projet...en Serbie et au*

*Monténégro est probablement*

*l'initiative la plus ambitieuse et*

*la plus cruciale jamais lancée*

*par la CIJ.*



L'hon. Ian Binnie

septembre 2003, à Motuvun pour la Croatie et à Belgrade pour la Serbie et Monténégro. La délégation canadienne était composée de la juge Michèle Rivet, présidente du Tribunal des droits de la personne, qui a expliqué aux participants les principes généraux du droit à l'égalité et de la protection contre la discrimination. La juge René Dussault, de la Cour d'appel du Québec, a pour sa part expliqué les différentes protections concernant les minorités nationales tant au Canada qu'en Europe; la juge Kathryn Neilson, de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, a expliqué plus spécifiquement la protection du droit à l'égalité basé sur le sexe. Me Caroline Meilleur et Me Manon Montpetit faisaient partie de la mission respectivement en tant que directrice de projet et adjointe à la direction de projet.

La deuxième série de séminaires a été tenue en décembre 2003, à Plitvice pour la Croatie, et à Novi Sad pour la Serbie et Monténégro. La délégation canadienne était composée de la juge Michèle Rivet; la juge en chef Catherine Fraser, de la Cour d'appel de l'Alberta, ainsi que du juge Douglas Campbell, de la Cour fédérale du Canada. Les thèmes abordés lors de ces séminaires portaient sur la liberté d'expression et de médias, le droit à la vie privée et familiale ainsi que sur les clauses limitant la jouissance de ces droits et libertés. Les juges canadiens ont d'abord expliqué le contexte légal canadien en cette matière ainsi que l'approche retenue par nos tribunaux canadiens. Dans le cadre d'un atelier de formation, les juges canadiens ont ensuite étudié la méthode d'analyse et ont commenté une décision de la Cour européenne des Droits de l'Homme avec les participants. Compte tenu de la similarité des droits et libertés protégés par

Encerclé : l'hon. Michèle Rivet  
et l'hon. Kathryn Neilson  
à Motovun (Croatie).



la *Charte canadienne*, la *Convention européenne* et les *Chartes* de la Croatie et de la Serbie et Monténégro, l'expérience canadienne développée depuis les 20 dernières années s'est avérée des plus importantes pour ce type d'activité.

La troisième série de séminaires a été tenue en avril et mai 2004 à Podgorica pour le Monténégro et à Brijuni pour la Croatie. La délégation canadienne était composée de la juge Michèle Rivet; du juge Jean-Louis Baudouin, de la Cour d'appel du Québec, ainsi que du juge Robert Sharpe, de la Cour d'appel de l'Ontario. La juge Rivet a expliqué aux participants quels étaient les différents mécanismes internationaux de protection des droits et libertés qui sont à la disposition des États et des individus. Elle a présenté les différents recours qui peuvent être exercés auprès des instances mises en place en vertu des instruments internationaux. Puis, à travers quelques exemples tirés de l'expérience canadienne, elle a expliqué comment les instances judiciaires et gouvernementales nationales réagissent aux recommandations de ces instances internationales. Le juge Baudouin a pour sa part expliqué aux participants les différents recours et les différentes réparations possibles lors d'atteintes au droit à la liberté et sécurité de la personne et lors d'atteinte aux garanties procédurales prévues dans les instruments canadiens, serbes et monténégrins et européens. Quant au juge Sharpe, il a expliqué aux participants l'importance de l'impartialité individuelle du juge et comment le juge doit prendre en compte le contexte social dans lequel se posent les questions qui lui sont soumises.

Cette série de trois séminaires aura permis aux juges croates, serbes et monténégrins de développer une meilleure sensibilisation et une approche nouvelle lorsqu'il est question de la protection des droits et libertés d'avoir une meilleure compréhension du principe de la primauté de certains instruments nationaux, régionaux et internationaux. Ils ont aussi maintenant une meilleure compréhension du rôle qui leur incombe lorsque des questions concernant ces droits et libertés leur sont soumises. Finalement, il est certain qu'à travers cette expérience ces juges sont maintenant aptes à prendre en main leur éducation et leur formation de façon continue.

C'est dans le contexte de cette série de séminaires qu'une conférence régionale à laquelle participeront des membres de la magistrature, des avocats, des procureurs et des membres d'organisations internationales venant de la Serbie et Monténégro, de la Croatie, de la Bosnie Herzégovine, de la Slovénie et de la Macédoine, sera tenue au mois d'octobre 2004 en Croatie. Cette conférence régionale vise à présenter les programmes organisés



## Projets

lors de ces séminaires afin de les étendre à une plus grande échelle. Le projet compte aussi publier un recueil de textes juridiques se rapportant aux thèmes abordés durant les séminaires. Le contenu de cette publication sera judicieusement déterminé en collaboration avec les juges croates, serbes et monténégrins ainsi qu'avec les conseils des juges canadiens ayant collaboré au projet.

D'autre part, le projet a aussi investi beaucoup d'efforts afin d'améliorer l'efficacité des tribunaux et du système de justice en général. En travaillant avec quatre cours pilotes, en Serbie et en Croatie, le projet a contribué à identifier de façon pratique, différentes pistes de solutions aux problèmes d'accumulation de dossiers dans ces quatre cours.

### **Séries de deux séminaires en efficacité de la cour**

Depuis le mois de mai 2003, le projet a mis en place un projet sur l'efficacité des tribunaux dans lequel ont participé deux cours pilotes en Croatie et deux cours pilotes en Serbie. C'est après avoir été témoin des besoins existants dans ce domaine que la CIJ-Canada a décidé d'aider quatre cours à se doter de nouveaux outils et nouvelles techniques afin d'améliorer l'efficacité des tribunaux. Notamment, le projet a été en mesure de faciliter l'instauration progressive de méthodes alternatives de règlements des litiges telles que la médiation judiciaire ou la conférence de règlement à l'amiable. Dans cette optique, les activités de la CIJ-Canada dans ce domaine s'avèrent des plus précieuses puisqu'elles concourent à favoriser la mise en oeuvre des Recommandations du Conseil de l'Europe relatives à la médiation et à mieux assurer le respect des garanties judiciaires protégées par la *Convention européenne des Droits de l'Homme*. Il va sans dire que la CIJ-Canada compte continuer à déployer ses efforts dans ce domaine durant la prochaine phase de son projet et à harmoniser ses activités avec celles du Conseil de l'Europe.

Les juges de ces quatre cours ont d'abord été amenés à identifier les nombreux problèmes qui sont la cause de l'accumulation des dossiers non résolus pour ensuite déterminer, de façon pratique, différentes pistes de solutions à ces problèmes. Ces cours ont donc pu bénéficier de l'expérience canadienne acquise dans ce domaine afin de développer de nouveaux outils et de nouvelles approches en vue d'accélérer le processus de traitement des dossiers.

Après avoir choisi 20 juges dans chacune de ces cours et avec la collaboration des présidents de cours, le projet a organisé deux séries de séminaires

de deux jours chacun portant notamment sur l'administration des dossiers, la conférence préparatoire, la conférence de règlement à l'amiable, la médiation ainsi que sur les habiletés que doivent développer les juges dans leur rôle de médiateur.

Afin de mieux préparer les assises de ce projet en Croatie, la CIJ-Canada a décidé de préparer d'abord une conférence introductive, en mai 2003. La délégation canadienne se composait de la juge Michèle Rivet; le juge en chef Michel Robert, de la Cour d'appel du Québec, ainsi que la juge Danielle Grenier, de la Cour supérieure du Québec. Me Caroline Meilleur accompagnait la délégation en tant que directrice de projet.

La première série de séminaires a été tenue en juin 2003 dans deux cours pilotes de la Serbie et en septembre 2003 dans les deux cours pilotes de la Croatie. Pour ces deux séminaires, la délégation canadienne se composait de la juge Michèle Rivet; du juge Melvin Rothman, de la Cour d'appel du Québec; de la juge Ginette Piché de la Cour supérieure du Québec, ainsi que du juge William Kelly de la Cour suprême de Nouvelle-Écosse. Me Randall Richmond, procureur-adjoint en chef pour le crime organisé au Québec, faisait aussi partie de la délégation canadienne. Celui-ci a présenté, lors de la tenue d'une table ronde sur le sujet, une vue d'ensemble de l'expérience québécoise en matière de crime organisé. Cette table ronde regroupait tous les juges assignés à la division du crime organisé de la Cour de District de Belgrade, les représentants du ministère de la Justice ainsi que des juges de la Cour suprême de Serbie.

Après avoir relevé tous les problèmes faisant obstacle à une saine administration des dossiers, les juges des cours pilotes ont travaillé, pendant une période de six mois, à mettre en place de nouvelles méthodes et de nouvelles techniques permettant de régler certains des problèmes identifiés dans la première phase du projet. À la fin des premiers séminaires, les juges participants aux cours pilotes ont établi une série de recommandations à mettre en oeuvre ainsi qu'une méthode de contrôle leur permettant d'identifier leurs résultats.

La deuxième délégation de juges canadiens avait comme objectif d'évaluer les résultats des cours pilotes qui, durant six mois, ont tenté de mettre en pratique les recommandations issues des premiers séminaires. Durant cette deuxième série de séminaires, les juges croates et serbes ont partagé avec leurs collègues canadiens les résultats atteints et les embûches auxquelles ils se sont butés. La délégation canadienne pour les séminaires tenus en

*suite à la page 8*

## Directrice du projet

### Me Caroline Meilleur

Me Caroline Meilleur occupe les fonctions de directrice du projet d'appui à l'indépendance et l'impartialité de la magistrature du Sud-Est Adriatique depuis février 2001. Elle veille à ce que tous les aspects du projet se réalisent conformément à l'accord conclu avec l'ACDI. Depuis février 2001, elle a participé à plus de 17 missions dans la région participant aux séminaires, conférences et évaluations nécessaires à l'implantation du projet.

Ce projet lui a permis : « de constater à quel point les juges canadiens sont sensibles aux problématiques de leurs collègues étrangers et qu'ils n'hésitent pas à s'engager dans des activités de formation et d'échanges. Les juges, au-delà des frontières, sont préoccupés par les mêmes problèmes et parlent définitivement le même langage. »

Depuis plus de 3 ans, Me Meilleur a également pu pousser sa réflexion concernant les principes d'indépendance et d'impartialité de la magistrature. « Ce projet m'a permis d'approfondir certains aspects de notre système canadien, notamment l'éducation permanente des juges, le processus de nomination de même que l'éthique et la discipline. »

*De gauche à droite, l'hon. Ted Scanlan, l'hon. Ginette Piché, la juge Jelica Bojanic-Kerkez et l'hon. Michèle Rivet ainsi que la juge Vera Supica à Zrenjanin.*

mars 2004 était composée de la juge Michèle Rivet; de la juge Ginette Piché, de la Cour supérieure du Québec; du juge Ted Scanlan, de la Cour suprême de Nouvelle-Écosse ainsi que de Me Bernard Grenier, juge retraité de la Cour du Québec. Me Caroline Meilleur et Me Manon Montpetit accompagnaient la délégation, respectivement en tant que directrice de projet et d'adjoindue à la direction de projet.

Dans le contexte de cette série de deux séminaires, une conférence régionale sera tenue du 17 au 20 juin 2004, en Serbie, afin de présenter à un plus large éventail de participants les résultats accomplis par les quatre cours pilotes. Les participants à cette conférence seront des juges, des avocats, des membres d'ONG et des représentants de l'État, venant de la Serbie et Monténégro, de la Croatie, de la Bosnie Herzégovine, de la Macédoine et de la Slovénie. Les résultats publiés à propos du projet pilote sur les tribunaux et les publications juridiques au sujet des gains en efficacité dans le système judiciaire sont à présent disponibles.

### Semaine de formation en médiation au Canada

Au tout début du projet de cours pilotes, les cours de la Serbie avait déjà établi que les méthodes alternatives de règlement de conflits, notamment la médiation, seraient une de leur priorité afin de résoudre les problèmes d'accumulation de dossiers dans les cours. La CIJ-Canada a donc décidé d'offrir à un groupe de juges de la Serbie, une formation intensive d'une semaine au Canada en octobre 2003. Une dizaine de juges, pour la plupart des présidents de cours qui pourront par la suite promouvoir l'incorporation de ces méthodes dans leurs cours,

ont donc eu la chance de se familiariser avec les techniques de médiation et les différents modes de règlements des litiges introduits depuis quelques années dans nos tribunaux canadiens et dans le cadre de règlements extrajudiciaires.

Cette semaine de formation intensive a été tenue à Montréal et le groupe de conférenciers était composé d'experts canadiens tels que le juge en chef Michel Robert, de la Cour d'appel du Québec; le juge en chef adjoint André Deslongchamps, de la Cour supérieure du Québec, la juge Louise Otis de la Cour d'appel du Québec; le juge Melvin Rothman, de la Cour d'appel du Québec; le juge William Kelly, de la Cour suprême de Nouvelle-Écosse; la juge Ginette Piché, de la Cour supérieure du Québec; les juges Réjean Paul et Gilles Hébert, tous les deux de la Cour supérieure du Québec et spécialisés dans le domaine du crime organisé.

### Activités futures

À travers toutes ses activités, la CIJ-Canada a jusqu'à maintenant accompli beaucoup de travail afin d'intégrer les meilleurs standards d'indépendance et d'impartialité à la magistrature de la Croatie et de la Serbie et Monténégro. Cependant, il ne fait nul doute que d'autres efforts seront requis de tous afin de consolider et de continuer l'amorce des réformes déjà entreprises. Plus spécialement, beaucoup d'efforts ont été investis au cours des deux dernières années dans le domaine des droits de la personne et de l'efficacité des tribunaux; deux domaines où d'urgents besoins restent encore à combler. C'est donc avec beaucoup de conviction et d'implication que la CIJ-Canada compte participer à l'édification d'une saine magistrature, plus efficace, mieux formée, plus respectée par les membres de la société civile de chacun de ses pays. Les résultats des cinq dernières années – fruits des efforts investis – ainsi que le respect et la confiance qui nous sont maintenant acquis de la part de nos partenaires locaux et des organisations internationales, ont convaincu la CIJ-Canada d'élaborer une nouvelle phase de projet s'inscrivant en continuité et en harmonie avec ses précédentes activités. Sous réserve de l'avalisation du nouveau projet par l'ACDI, la CIJ-Canada entend poursuivre ses activités dans les pays du Sud-Est adriatique dès janvier 2005.





## Projets

### Des juges canadiens partagent leur expérience en matière de projets internationaux

**L'honorable Ted Scanlan,  
Cour suprême de la Nouvelle-Écosse**

Au cours des dernières années, la CIJ Canada a permis à plus d'une centaine de juges canadiens de travailler avec d'autres juristes dans les Balkans. J'ai eu le privilège de travailler en Croatie dans le cadre de ce projet et j'ai plus récemment voyagé en Serbie. C'est donc avec plaisir que je partage avec vous le fruit de mes expériences et observations.

Au cours de l'histoire, les Balkans ont joué un rôle crucial dans la stabilité de l'Europe, ou plus précisément dans l'instabilité de l'Europe centrale. Pendant des siècles, les principaux gouvernements en place dans cette région ont rivalisé pour exercer le contrôle dans la région des Balkans. Plus récemment, le régime Tito a gouverné l'ancienne Yougoslavie avec une main de fer, suivi par l'ère Milocevic qui fut le théâtre d'une guerre civile et a complètement isolé la région des Balkans du reste du monde. Ces événements ont été à l'origine du Projet de la CIJ dans les Balkans. Cette période d'isolement prolongé combinée avec l'ingérence politique dans le système judiciaire, la guerre civile et les efforts de l'ONU visant à renforcer la stabilité dans cette région ont grandement contribué à l'émergence du contexte dans lequel les juges oeuvrent actuellement.

Dans la mission que j'ai récemment entreprise en Serbie, les juges canadiens se sont concentrés sur les procédures et mesures préparatoires au procès et, dans une plus large mesure, sur les techniques et mécanismes de médiation. Un grand nombre de choses nous ont impressionnés, mes collègues et moi-même, alors que nous travaillions aux côtés des juges serbes. Au cours de l'exposé sur ces techniques, nos collègues serbes ont insisté à plusieurs reprises sur les difficultés éprouvées à instaurer des M.E.R.C. dans le cadre des tribunaux, en raison de l'insuffisance des ressources, du caractère restrictif des lois et de la résistance des parties et/ou du barreau à l'égard des mécanismes de rechange au procès. Bon nombre de ces obstacles sont connus des juges canadiens qui, eux aussi, se sont efforcés de mettre en œuvre de nouvelles idées et techniques, telles que les services judiciaires de médiation. Il existe cependant une importante distinction entre la situation serbe et les obstacles que rencontrent les juges au Canada, où l'indépendance de la magistrature et la primauté du

droit sont enchâssées dans nos lois comme au sein de la société.

Une visite de la cour municipale de Belgrade a ouvert les yeux des juges canadiens sur les difficultés vécues au jour le jour par ces juges dans l'exercice de leur charge. Tous les juges sont obligés de partager leur bureau avec trois autres juges, et la taille de ce bureau est d'environ le tiers de l'espace auquel un juge canadien est habitué. La tenue et le contrôle des dossiers sont effectués selon un système manuel conçu il y a sans doute des centaines d'années. Les juges qui prennent des initiatives dans le but d'améliorer les procédures judiciaires continuent d'être la cible de tentatives d'ingérence politique et bon nombre d'entre eux ont dû démissionner de leurs fonctions pour avoir cherché à améliorer les procédures judiciaires et rendre leur recours plus accessible aux parties en litige.

Malgré les difficultés que je viens de décrire, les juges serbes avec qui nous avons travaillé sont sans doute les juristes les plus compétents, les plus courageux et les plus déterminés du monde. J'ai été personnellement témoin de leurs efforts acharnés à améliorer la situation au sein de leurs tribunaux, pour les justiciables comme pour leur pays en général. Les juges impliqués dans le projet de litige ont travaillé huit heures par jour avant d'entamer la série de conférences sur la médiation. Lors de l'exposé sur les techniques de médiation présenté par les juges canadiens, on a pu sentir une véritable soif de connaissances de la part des juges serbes au point qu'ils nous ont demandé de raccourcir la durée des déjeuners, voire de les supprimer complètement, pour continuer à assister aux séminaires. J'avoue avoir du mal à imaginer un tel enthousiasme chez nos collègues canadiens!

La plupart des États Balkans ont un grand potentiel, mais ce potentiel ne pourra être exploité tant que la règle de droit, les droits de la personne et l'indépendance de la magistrature ne seront pas clairement et officiellement établis et protégés. Les juges en Serbie ou dans d'autres pays des Balkans ne cherchent pas à jouer les touristes au Canada ou ailleurs dans le monde. Ce qu'ils veulent par-dessus tout, c'est emmagasiner le maximum de connaissances pour pouvoir mettre en œuvre une réforme judiciaire digne de ce nom. La CIJ Canada a, dans cette optique, joué un rôle de premier plan

*suite à la page 10*

### Directrice adjointe

**Me Manon Montpetit**

Me Manon Montpetit travaille au Projet d'appui à l'indépendance et l'impartialité de la magistrature dans les pays du Sud-Est adriatique depuis le mois d'août 2003. Elle agit à titre d'adjointe à la Direction de Projet et ses fonctions relèvent de la Directrice des Projets internationaux, la juge Michèle Rivet. Me Montpetit s'occupe plus particulièrement de l'aspect scientifique des programmes de formation et, en collaboration avec Me Caroline Meilleur, Directrice du projet, veille à l'organisation pratique des missions en Serbie et Monténégro. Elle assure aussi l'organisation des activités et des événements spéciaux organisés par le Projet, et ce, en collaboration avec les juges et juristes canadiens, les partenaires locaux des pays du Sud-Est adriatique, les organisations européennes et internationales ainsi qu'avec tous les bénéficiaires des programmes de formation de la CIJ-Canada.

aux différentes étapes de la réforme, mais il reste encore beaucoup à faire. Pour la première fois depuis des dizaines d'années, des juristes des Balkans sont en mesure de voir plus loin que leur monde et leur société, et d'exprimer le désir que les choses soient faites de manière différente.

À titre de juge canadien, je me suis senti privilégié de pouvoir les accompagner dans ce chemin jalonné d'obstacles. Je suis certain que tous mes collègues canadiens, qui ont collaboré à ce projet de réforme judiciaire, sont encore atterrés par l'énormité des obstacles auxquels nos collègues des Balkans sont confrontés. Et je suis sûr aussi que tous ceux et celles qui ont participé à cette aventure en sont sortis enrichis à maints égards.

***L'honorable Kathryn Neilson,  
Cour suprême de la Colombie-Britannique***

En septembre 2003, la CIJ Canada présentait le premier d'une série de trois séminaires à un groupe de 25 juges venant de Croatie et de Serbie sur le rôle des droits de la personne dans le contexte d'une charge judiciaire en insistant plus particulièrement sur les questions d'égalité des sexes et de droits des minorités.

Étant donné que les nouvelles venant de cette région du globe au cours de la dernière décennie évoquaient sans cesse la guerre et ses drames humains, je n'étais pas préparée à rencontrer autant de charme et de beauté en Croatie. Le premier séminaire a eu lieu à Motovun, une petite ville perchée sur une colline à laquelle on accède par une route sinueuse et escarpée. Tous les participants et participantes ont séjourné dans le vieil hôtel bâti à

son sommet, ce qui nous a permis de faire plus ample connaissance, de nous rencontrer à l'heure des repas et de prolonger les discussions après les présentations de chaque journée.

À Belgrade, les conséquences de la guerre se sont fait encore plus sentir. Les vestiges des bombardements des troupes de l'ONU et le lieu de l'assassinat du premier ministre Djindjic sont visités comme des sites touristiques. Bien que la précision des bombardements fût assez saisissante, leurs effets dévastateurs furent encore plus troublants.

Dans les deux pays, j'ai été impressionnée par le niveau des exposés émanant des universitaires et fonctionnaires locaux invités à discuter des concepts des droits de la personne dans leurs contextes régionaux respectifs et du rôle des conventions européennes et de la Cour européenne des droits de l'homme. Michèle Rivet, René Dussault, et moi-même avons présenté le point de vue canadien sur les droits à l'égalité, la protection des minorités nationales et l'égalité des sexes, respectivement.

Certains des juges présents n'avaient jamais eu auparavant de formation en droits de la personne. Le point de vue de plusieurs d'entre eux et elles était bien évidemment influencé par les événements survenus récemment dans la région. La diversité des opinions et des formations en présence a fait naître de nombreuses questions et discussions animées sur une vaste gamme de sujets, notamment les décisions judiciaires récentes en matière de mariage entre conjoints de même sexe au Canada.

Les juges ont été des participants et participantes vifs et enthousiastes. Selon moi, la portion la plus instructive et la plus gratifiante de ces sessions fut le constat des aptitudes acquises à la fin d'un séminaire portant sur une étude de cas à partir d'une décision rendue par la Cour européenne. Nous avons en outre travaillé en petits groupes désignés pour agir soit comme procureurs, soit comme juges; j'ai pu observer à quel point ils étaient rapides à reprendre et utiliser les mêmes arguments et nuances que ceux qui avaient guidé la Cour européenne dans sa décision.

Ce séjour fut hélas trop bref pour me former une opinion exacte des difficultés considérables auxquelles les juges font face dans ces deux pays. Il est toujours difficile de mesurer les effets tangibles de tels programmes, nous avons cependant pu constater la réalité des bienfaits continus de ce projet de la CIJ conjugués au travail inlassable de Michèle et de ses adjointes grâce au chaleureux accueil que nous avons reçu, particulièrement de la part des juges qui avaient déjà auparavant pris part à d'autres

*De gauche à droite : l'hon. Michèle Rivet et Me Manon Montpetit à Strasbourg.*





## Projets

segments du programme. J'espère que notre session a complété ces aspects positifs et servi de base pour la préparation des prochains ateliers sur les droits de la personne.

L'un des aspects les plus agréables de cette semaine fut la collégialité avec mes compagnons de voyage, René et Marielle Dussault, Michèle Rivet, et ses adjointes, Caroline Meilleur et Manon Montpetit, qui ont veillé à ce que chaque étape du projet se déroule avec souplesse et précision à la fois. Je n'aurais pu imaginer de meilleure compagnie que ces personnes avec qui j'ai partagé une expérience aussi unique qu'enrichissante.

### *Ginette Piché, j.c.s.* *Juge à la Cour supérieure du Québec*

Parler de mon expérience dans les Balkans, c'est parler d'une expérience exceptionnelle et infiniment enrichissante et ce, à tous les points de vue.

La Commission internationale de juristes est impliquée dans ce projet depuis 1999 et j'ai eu la chance d'y participer. Je dois immédiatement dire que ce qui m'a frappé le plus, c'est le travail exceptionnel accompli par la présidente du Comité des projets internationaux, Mme la juge Michèle Rivet afin de garder au projet son dynamisme et briser l'isolement des juges slaves.

Pour l'avoir vue en action, je dois dire que son enthousiasme et son travail magistral m'ont impressionnée au plus haut point. On doit le dire, sans elle, le projet n'existerait pas. Les juges canadiens dans les Balkans, c'est d'abord et avant tout, la présence de Mme la juge Michèle Rivet depuis 1999 dans ces pays de guerre. Le "judge to judge approach", c'est elle, et ça fonctionne très bien.

J'ai fait connaissance avec des collègues très jeunes et remplis d'espoir et de volonté de faire bouger les choses dans leur pays. Leur enthousiasme et leur intérêt pour tout ce qui concernait les droits de l'homme et l'efficacité de la Cour m'ont frappée. Il n'y a rien de facile en Serbie, en Bosnie ou en Croatie. Il y a toujours une épée de Damoclès sur la tête et nous avons d'ailleurs été témoins depuis 1999 de plusieurs bouleversements politiques. Les conditions privilégiées dans lesquelles nous sommes ici au Canada, les conditions matérielles certes, mais aussi la liberté dans laquelle nous évoluons ont frappé au plus haut point tous les collègues canadiens.

Ce qui m'a aussi beaucoup impressionnée, c'est de voir de mes propres yeux les conditions matérielles

extrêmement difficiles dans lesquelles travaillent nos collègues des Balkans. Il faut s'imaginer des juges partageant souvent à deux ou trois le même bureau, la même salle d'audience. Il faut s'imaginer des palais de justice n'ayant rien d'un palais, décrépis, froids et sales où on comprend que l'argent manque partout. Il faut s'imaginer des rôles énormes avec des quotas à rendre chaque semaine, des dizaines de tâches strictement administratives dont les juges ne peuvent se sortir. Il faut savoir aussi que les salaires sont très bas, qu'il y a peu de vacances, peu d'ordinateurs, peu de livres. Il y a des juges nommés un jour et qui perdent leurs fonctions un autre jour, sans raison. Il y a dans l'air cette peur, cette crainte que tout s'écroule.

À côté de ceci, il y a un grand intérêt pour notre présence, notre travail, les cours donnés et effectivement un désir tangible de vouloir changer les choses et améliorer l'image de la justice. Il y a donc cet espoir que, je crois, avec l'approche "judge to judge" nous avons créé et gardons présent.

Le dialogue est important et s'avère le principal et le plus efficace instrument de travail. Il y a cet espoir, ce désir de faire les choses autrement, de faire bouger la Cour, de s'impliquer dans de nouveaux processus, de nouvelles façons de voir et d'administrer la justice par des conférences préparatoires au procès, dans des conférences de règlement autour d'une table avec les gens. C'est tout ça qui emballe et montre à quel point, les choses peuvent changer et ont changé. En effet, j'ai eu la chance de retourner dans les mêmes Cours à Zrenjanin et Belgrade à six mois d'intervalle. Ceci fut très intéressant pour moi que de constater les progrès faits, les améliorations, les projets mis en marche de façon dynamique par de jeunes juges motivés et enrichis, on doit le dire, par le travail de l'équipe de la Commission internationale de juristes.

En fait, pour conclure, je crois que tous les juges profiteraient grandement d'une telle expérience. Une expérience qui remet les valeurs en place et les priorités au bon endroit.

Il y a là une exceptionnelle solidarité et un intérêt authentique en vue d'améliorer la question des droits de la personne et l'efficacité de la Cour.

## Réunions locales tenues dans l'ensemble du Canada

### **Conférence sur les droits de la personne et la sécurité nationale, à Ottawa**

Une conférence intitulée *Bridging Human Rights and National Security* a eu lieu le 17 octobre 2003 à la Faculté de common law de l'Université d'Ottawa. La conférence, organisée à la demande des étudiants et étudiantes, était coparrainée par la Section canadienne de la Commission internationale de juristes (CIJ).

Ces derniers mois, plusieurs membres de l'Association des juristes canadiens pour le respect des droits de la personne dans le monde (AJCRDPM) avaient entrepris un projet de dialogue entre les étudiants et étudiantes en droit canadiens et américains sur des questions relatives à la Cour pénale internationale, les droits de la personne et la sécurité. La conférence ciblait deux questions centrales : 1) Nos réponses nationales et internationales au terrorisme protègent-elles efficacement la sécurité nationale et les droits de la personne ? 2) Est-il possible de concilier les droits de la personne et la sécurité nationale, pour créer une véritable sécurité humaine ?

La conférence proposait deux panels et une allocution thématique de M. Alan Borovoy, de l'Association canadienne des libertés civiles. La rencontre du matin était axée sur les questions intérieures et sur la possibilité de réconciliation de la sécurité nationale et des droits de la personne sous le concept de sécurité humaine. Le panel comprenait un membre du conseil de la CIJ, le professeur Errol Mendes (Université d'Ottawa), ainsi que M. Ziyaad Mia (*Muslim Lawyers' Association*), Mme Hadar Harris (*American University*), Mme Shirley Heafey (Commission des plaintes du public contre la GRC) et M. Alex Neve (Amnistie internationale).

Les discussions de l'après-midi ont traité le sujet d'une perspective différente, notamment sur l'attitude des organismes internationaux, tels l'ONU et la Cour pénale internationale, face au concept de sécurité humaine. Les membres du panel étaient le doyen Claudio Grossman (*American University*), M. Jean-Louis Roy (Droit et démocratie), Mme Necla Tschirgi (*Académie mondiale pour la paix*), Mme Peggy Mason (*Norman Patterson School of International Affairs*) et M. Darryl Robinson (ministère des Affaires étrangères).

La Section canadienne de la CIJ appuie

l'AJCRDPM, qui a des objectifs similaires aux nôtres. Ce rapport a été rédigé par Heather Watts et Amy Groothuis, qui sont membres de l'AJCRDPM et de la Section canadienne de la CIJ. Les étudiants en droit sont encouragés à appuyer les deux organisations.

### **La juge Radmila Dacic en Alberta**

*Par la juge Rosemary Nation*

Après un emploi du temps assez chargé de conférences données dans le centre du Canada, la juge serbe Radmila Dacic est arrivée à Calgary le 15 octobre 2003, quelque peu surprise de la durée du vol entre l'Ontario et l'Alberta! Elle a assisté au déjeuner des juges du Banc de la Reine pour s'adresser ensuite à une centaine d'élèves de 10<sup>e</sup> année dans une école secondaire de Calgary.

Dans son exposé aux élèves, la juge Dacic a insisté sur le caractère fragile de la démocratie, ajoutant qu'à leur âge si on lui avait dit que son pays (la Yougoslavie à l'époque) était sur le point de vivre une guerre civile et de subir ensuite les sanctions et des bombardements de la part des Nations Unies, elle aurait été à la fois incrédule et terrifiée. Elle a également discuté du régime de Milocevic et de la rupture de la Yougoslavie avec toutes les retombées inéluctables de l'état de guerre et de conflit, y compris le fait que la manifestation des juges dans la rue aux côtés de la population estudiantine à l'issue des élections locales en Serbie ait été critiqué. Elle a expliqué aux élèves qu'elle-même ainsi que 14 de ses collègues de l'Assemblée nationale de Serbie avaient été destitués sans autre forme de procès pour ensuite être rétablis dans leurs fonctions après la chute du régime de Milocevic et les nouvelles élections. La juge Dacic a discuté du rapport étroit entre l'absence de démocratie et le crime organisé et du travail qu'elle a accompli depuis 2003 au sein de la chambre spéciale chargée de juger les causes de crime organisé, établie après l'assassinat du premier ministre Zoran Djindjic. Le récit qu'elle en a fait a ouvert les yeux de nombreux élèves sur la réalité du monde, ce fut une leçon des plus instructives pour tout le monde et particulièrement intéressante dans l'optique d'une discussion sur l'indépendance de la magistrature.

J'ai conduit ensuite la juge Dacic jusqu'à Banff afin d'assister à la Conférence de l'ICAJ (Institut canadien d'administration de la justice), le



## Réunions locales

17 octobre 2003, où elle fut rejointe par Mme la juge Michèle Rivet pour faire partie d'une discussion d'experts sur le développement de la règle de droit et l'expérience de la magistrature canadienne à l'étranger, et surtout dans le contexte du projet permanent de la CIJ Canada en faveur de l'indépendance de la magistrature dans les pays du sud-est adriatique.

La juge Dacic a relaté aux juges l'expérience qu'elle a tirée de ce projet et traité de certains problèmes spécifiques à un juge en poste en Serbie, par exemple, les problèmes qui surgissent lorsque certains juges sont cooptés pour fournir les résultats que le régime politique en place a choisis et le dilemme vécu par le juge qui, après la chute de ce régime, s'efforce de rétablir sa crédibilité au sein de la magistrature, y compris les démarches qu'il devra entreprendre contre les juges qui se sont compromis à la demande du régime politique en place à ce moment-là.

Au cours de la période de questions particulièrement animée tenue à l'issue du panel, on s'est demandé si les nominations judiciaires devaient l'être à titre inamovible et si la poursuite intentée contre Milocevic devrait se dérouler en Serbie ou dans un autre pays sous les auspices des Nations Unies.

Toutes les sessions présentées pendant le séjour de la juge Dacic, à Calgary et à Banff, se sont révélées des plus instructives et passionnantes. Non seulement, on a pu discuter de plusieurs questions et enjeux assez semblables à ceux de notre propre système judiciaire, mais toutes les personnes présentes ont été impressionnées par la franchise avec laquelle la juge Dacic a relaté ses expériences personnelles de citoyenne, de mère et de juge dans son pays tout au long de cette période de bouleversement politique et de cette phase de transition difficile.

### **Une réunion de la CIJ locale a eu lieu à Halifax**

En janvier 2004, la communauté de la CIJ Canada dans les Maritimes a eu la chance de recevoir à Halifax la visite de l'honorable W. Ian Binnie, de la Cour suprême du Canada, qui est l'un des deux commissaires de la CIJ Canada à Genève. Tout au long de son séjour, le juge Binnie a fait preuve d'une disponibilité et d'un enthousiasme réellement admirables dans la mesure où les sollicitations furent nombreuses!

On s'est arrangé pour que les rencontres du juge Binnie avec des membres de la CIJ Canada

coïncident avec la date des jeux nationaux du droit, organisés par la faculté de droit de Dalhousie. Il s'agit d'un événement annuel qui rassemble des centaines d'étudiants et étudiantes en droit en provenance de toutes les régions du pays en vue de participer à une semaine complète de sports et de procès simulés. Le juge Binnie a généreusement accepté de se joindre aux juges de Nouvelle-Écosse, Thomas Cromwell, et Jamie Saunders, pour trancher la dernière étape de ce concours national de tribunal-école. Après ce procès simulé, le juge Binnie s'est adressé à l'auditoire composé d'une centaine d'étudiants pour parler du travail de la CIJ, de l'importance de continuer à défendre la cause des droits de la personne dans le monde et de demeurer ouvert, quelle que soit la nature de notre pratique.

Cet événement, conjointement commandité par la division des Provinces maritimes de la CIJ Canada et le comité des jeux étudiants, s'inscrivait dans le cadre d'un projet permanent de la CIJ Canada visant à accroître la visibilité de la CIJ auprès des étudiants en droit. La veille des joutes finales du tribunal-école, le juge Binnie s'est adressé à une salle bondée durant l'heure spéciale organisée par les étudiants à la faculté de droit.

Le juge Binnie a eu en outre l'amabilité de parler du travail accompli par la CIJ lors d'un événement spécial organisé par la CIJ Canada (Section des Maritimes) et les membres du Conseil, le juge en chef de Nouvelle-Écosse, Constance Glube, et le juge William Kelly ainsi que la professeure et vice-présidente de la Section des Maritimes, Moira McConnell. Cet événement était co-parrainé et co-organisé par des membres étudiants de l'Association des juristes canadiens pour le respect des droits de la personne dans le monde (AJCRDPM), division de Dalhousie.

Le discours livré par le juge Binnie fut suivi d'une réception offerte par le doyen de la faculté de droit, le professeur Dawn Russell, qui avait réuni à cette occasion des membres du barreau local, de la magistrature, des professeurs et des étudiants de la faculté. À l'issue de cette réception, le juge Binnie fut l'invité d'honneur d'un dîner aussi animé que mémorable auquel une vingtaine de membres du barreau, de la magistrature et des membres de la CIJ assistaient.

La vice-présidente de la division des Maritimes, Moira McConnell, a souligné l'importance de la visite du juge Binnie pour les membres de cette région : « Le déroulement des événements entourant le séjour du commissaire de la CIJ, Ian Binnie, a fourni aux membres de cette région une

*suite à la page 14*

bonne occasion d'envoyer des lettres d'invitation personnelles aux membres actuels ainsi que des formulaires d'adhésion aux membres éventuels. Bien que de nombreux membres à l'extérieur de la province n'aient pu assister à cet événement, le nombre de réponses reçues démontre l'intérêt manifesté pour ce type d'activité et le désir que d'autres activités de la CIJ se déroulent dans la région. »

La professeure McConnell a ajouté que dans les jours suivant la visite de M. Binnie, elle a reçu plusieurs demandes d'information à propos de l'adhésion à la CIJ et des activités de cette dernière, de même que des requêtes pour que la CIJ organise davantage de conférences dans la région sur ces questions cruciales pour la profession. Tout ceci a eu pour conséquence générale d'accroître de façon significative la visibilité de la CIJ à la fois au sein de la faculté de droit et dans la communauté locale au point qu'un étudiant songe même à consacrer tout son été à travailler comme bénévole à la CIJ de Genève. On espère que d'autres événements analogues pourront être organisés au Nouveau-Brunswick, à l'Î.-P.-É. et à Terre-Neuve.

### **Le juge Ian Binnie s'adresse aux membres de la CIJ à Vancouver**

Les membres de la CIJ Canada à Vancouver ont organisé une réception vins et fromages, le 9 mars 2004, à l'occasion du séjour à Vancouver du juge Binnie de la Cour suprême du Canada et commissaire de la CIJ, pendant la semaine du 7 mars en qualité de juge en résidence au Green College à l'Université de la Colombie-Britannique.

La réception était offerte par le cabinet Fasken Martineau DuMoulin LLP, et l'assistance se composait de membres de la CIJ, de la magistrature et du barreau.

Le juge Binnie a parlé, lors de cette réception, de ses origines, de ses objectifs et de certaines de ses activités passées et récentes au sein de la CIJ. La Commission internationale de juristes, a-t-il rappelé à son auditoire, a été fondée à Berlin en 1952 « par un groupe d'éminents juristes, juges et universitaires, décidés à œuvrer pour faire du mouvement en faveur des droits de la personne une réalité concrète, lequel n'a cessé de prendre de l'ampleur depuis le Tribunal Nuremberg contre les crimes de guerre et l'adoption de la Déclaration des droits de l'homme par les Nations Unies. On craignait alors que ces textes, à la formulation vague, demeurent purement symboliques et donc lettre

morte, un simple monument érigé à l'aide de bonnes intentions ». Bien que la CIJ soit dotée d'un personnel permanent d'une quinzaine de personnes, « sa force principale réside dans le vaste groupe de bénévoles qui œuvrent dans le domaine des droits de la personne et dont les compétences en cette matière sont pourtant sollicitées par d'autres organisations non-gouvernementales, les gouvernements et des organisations internationales. »

Le juge Binnie a évoqué le travail de la CIJ dans le cadre du développement continu du droit international des droits de la personne, et en particulier des mesures que la CIJ prend pour lutter contre la discrimination fondée sur le sexe. Il a également parlé du Centre de la CIJ pour l'indépendance des juges et des avocats et avocates, chargé de superviser les problèmes de la corruption des magistrats et du harcèlement exercé sur les avocats à l'échelle internationale. Une troisième entreprise de la CIJ, où la Section canadienne s'est montrée particulièrement active, consiste à entreprendre des missions d'observation et de comités de spécialistes formés pour enquêter sur la protection des droits de la personne.

Le juge Binnie a en outre parlé des activités entreprises par la CIJ Canada, notamment les trois projets de réforme judiciaire et de l'indépendance de la magistrature dans la région du sud-est asiatique et le parrainage de tournées de conférences au Canada où des juristes ont été invités à parler des menaces à la règle de droit qu'ils ont vécues dans leur pays, comme l'ancien juge en chef du Pakistan, Nasir Zahid, l'honorable Anthony Gubbay, qui a été forcé de démissionner de ses fonctions de juge en chef du Zimbabwe et la juge Radmilla Dacic, dont les séjours au Canada sont évoqués dans le présent bulletin.

Le juge Binnie a terminé son exposé en rappelant que la CIJ « est un véhicule qui permet aux juristes et juges canadiens concernés par ces questions de participer à une mission internationale. La CIJ de Genève offre en outre un programme de stagiaires internationaux, constamment à la recherche de bénévoles qualifiés pour l'aider à mettre ses projets en oeuvre. »

L'honorable Lance Finch, juge en chef de la Colombie-Britannique, a ensuite remercié le juge Binnie, faisant observer que ce dernier avait donné la plus brève et la meilleure description de la CIJ et de ses activités qu'il ait jamais entendues.



## Des nouvelles de nos membres



### **L'honorable Louise Arbour a été nommée Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme**

Madame la juge Louise Arbour, de la Cour Suprême du Canada, est entrée dans ses nouvelles fonctions de Commissaire des N.U. aux droits de l'homme à la fin du mois de juin. Mme la juge Arbour a œuvré de 1996 à 1999 en qualité de procureure de la Cour pénale internationale pour l'ancienne Yougoslavie et le Rwanda.

Le poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a été créé par l'Assemblée générale des N.U. en 1993. Les responsabilités liées à ces fonctions sont considérables : il s'agit en effet de superviser et de surveiller la situation des droits de la personne dans le monde entier. Le tout premier Commissaire était l'ancien ministre des Affaires étrangères en Équateur, José Ayala Lasso, à qui Mary Robinson, ancienne présidente de l'Irlande succéda. Madame la juge Arbour sera la quatrième Commissaire, succédant ainsi à Sergio Vieira de Mello, du Brésil, qui a été tué lors d'un attentat terroriste commis au quartier général des N.U. à Bagdad en août dernier, alors qu'il était en congé autorisé de quatre mois afin de servir en qualité de représentant spécial du Secrétaire général en Iraq.

Selon les déclarations du juge Ian Binnie, la nomination de Madame la juge Arbour est une grande perte pour la Cour suprême du Canada, mais un gain considérable pour la communauté internationale « Nul n'est mieux qualifiée que Madame la juge Arbour pour assumer les responsabilités de cette fonction : son esprit rationnel, son infaillible intégrité et sa grande intelligence en font la candidate idéale », a-t-il ajouté. « Les Nations Unies ont beaucoup de chance de l'avoir en leur sein. »

Madame la juge Arbour est un membre de longue date de la CIJ Canada. En novembre 2002, elle s'adressait à un auditoire d'une soixantaine de membres de la CIJ et d'étudiants et d'étudiantes de l'Université d'Ottawa lors d'une réunion organisée par le professeur Errol Mendes et offerte par le cabinet Lang Michener. Elle a surtout discuté des défis posés à la Cour pénale internationale qui était alors sur le point de devenir complètement opérationnelle. Les membres peuvent emprunter le vidéo de sa présentation.



### **Le président de la CIJ Canada reçoit la médaille 2004 du CTAC (Conseil des tribunaux administratifs canadiens)**

Le président de la CIJ Canada reçoit la médaille 2004 du CTAC (Conseil des tribunaux administratifs canadiens)

Le professeur Ed Ratushny, président de la CIJ Canada, s'est vu décerner la médaille du CTAC décernée par le Conseil des tribunaux administratifs canadiens. Le professeur est le tout premier récipiendaire de la médaille, laquelle est décernée chaque année à une ou plusieurs personnes ayant apporté une contribution exceptionnelle au système de justice administrative au Canada. La médaille a été remise lors de la Conférence internationale du CTAC, à Toronto, en juin.

Ed Ratushny est un membre de longue date du Conseil de la CIJ Canada et il en est le président depuis 2001. Durant sa présidence, le professeur Ratushny s'est efforcé de rehausser la visibilité de la CIJ Canada en augmentant notamment le nombre de réunions locales, en restructurant le bulletin de la CIJ et grâce à un site Web en perpétuelle amélioration. Il s'est également impliqué plus à fond auprès des membres de la CIJ Canada en collaborant aux activités de l'organisation, notamment en créant de nouveaux postes au sein de l'Exécutif. Le professeur Ratushny a en outre fait partie de missions dépêchées par la CIJ en Irlande du Nord en 1999 et au Swaziland en 2003.

Au sujet de son travail à la CIJ Canada, le professeur Ratushny déclare : « C'est un honneur pour moi de

*suite à la page 16*

**La réunion générale annuelle de la Commission internationale de juristes (Section canadienne) aura lieu le 14 août 2004, à 15h, dans la salle 18, du Winnipeg Convention Centre, Winnipeg (Manitoba).**

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue et approbation du procès-verbal de la réunion de 2003
2. Rapport du président
3. Rapport sur les projets internationaux
4. Questions relatives à l'adhésion et aux finances
5. Rapport du Comité des candidatures
6. Discours prononcé par l'hon. Rosalie Abella, lauréate du Prix Tarnopolsky 2004
7. Autres affaires

**Une brève réunion du Conseil suivra la réunion annuelle.**

**À noter : la remise du Prix Walter S. Tarnopolsky aura lieu dans le cadre de la réunion conjointe de la CIJ-Canada et du Forum des juges canadiens, dont le thème est : « Les frontières de l'inaptitude ». Cette réunion aura lieu à 8h30, dans la Presentation Room, 2<sup>e</sup> étage.**

présider la CIJ et de bénéficier de l'appui et de la précieuse collaboration de tant de membres dévoués. Je ne cesse pas d'être impressionné par la qualité et la stature de nos membres de la magistrature, de la profession juridique et du milieu universitaire. »



**T. Bradbrooke (« Brad ») Smith, c.r.**, ancien secrétaire-trésorier de la CIJ Canada, a eu la surprise de recevoir une invitation à déjeuner à la résidence de Como van Hellenberg Hubar, ambassadeur des Pays-Bas au Canada, qui en fait était une cérémonie d'investiture. Au nom de la Reine Beatrix des Pays-Bas, M. van Hellenberg Hubar a en effet conféré à M. Smith le titre de commandant de l'*Ordre de Orange-Nassau*. Ce prix lui a été attribué en raison de l'excellent travail que M. Smith a accompli à la Conférence de la Haye en droit international privé, laquelle fait la promotion, a rappelé l'Ambassadeur, « d'un système juridique international, de la primauté du droit dans toutes les relations internationales, qu'elles soient de nature publique ou privée, entre les États comme entre les citoyens et citoyennes, et dans leurs différentes activités et incorporations ». M. Smith a servi la Conférence de multiples manières, en présidant notamment la Commission spéciale sur le droit international privé sur l'adoption entre pays.



**Georgette Gagnon**, avocate des droits de la personne à l'échelle internationale et lauréate 2003 du Prix Walter S. Tarnopolsky pour sa contribution exceptionnelle à la cause des droits de la personne, a été nommée directrice adjointe de la Division de surveillance des droits de la personne en Afrique sub-saharienne, une organisation non-gouvernementale située à Washington. Mme Gagnon a été auparavant directrice des droits de la personne et de la règle de droit de la Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Bosnie et en Herzégovine. Nous espérons que Mme Gagnon acceptera de rédiger un texte sur son travail en vue du prochain bulletin.

**Nous sommes fiers des accomplissements réalisés par nos membres de la CIJ Canada. Pour partager vos expériences et vos réalisations, veuillez communiquer avec Pat Whiting.**